



Maurice VINCENT
Sénateur de la Loire

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Etienne, le vendredi 1^{er} juillet 2016

SDCI : ma question au Gouvernement pour que les choix des communes soient respectés

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) fait ressortir de très grandes intercommunalités, à la fois dans leur dimension géographique et par le nombre important de communes regroupées.

Comme je l'ai déjà exprimé à plusieurs occasions, je considère que le développement de l'intercommunalité dans la Loire a été suffisant ces dernières années. Rien ne justifie désormais que de nouvelles extensions, parfois déraisonnables, soient imposées aux communes qui ne le souhaitent pas.

La récente délibération de la Communauté de communes de Feurs-en-Forez va dans ce sens, puisqu'elle permettra à 6 communes de la Communauté de communes de Forez-en-Lyonnais de rejoindre une autre intercommunalité. De même, la commune d'Aboën qui ne souhaite pas rester avec Saint-Etienne Métropole devra pouvoir le faire.

Toutefois, tout cela pose un certain nombre de questions juridiques, notamment sur les conditions et modalités de « sortie » de ces communes au sein de ces nouveaux EPCI créés. **J'interrogerai donc le Gouvernement, le mardi 19 juillet prochain, afin d'obtenir des précisions sur la méthode à suivre pour faciliter le choix des communes et permettre aux nouvelles intercommunalités souhaitées, et non subies, de s'installer.**

Un autre secteur du département est encore incertain sur son avenir. Le projet Loire et Monts Communauté mobilise un nombre très important de communes qui ne souhaitent pas intégrer Roannais Agglomération. Pour ma part, je continue à apporter mon soutien à ce projet qui recueille une adhésion réelle et interrogerai le Gouvernement sur le respect des avis majoritaires des communes.

Contact :

Permanence Parlementaire - 12 place de l'Hôtel de Ville - 42000 SAINT-ETIENNE
04.77.30.60.64 - m.vincent@senat.fr - www.maurice-vincent.fr